

délibération :
D_2016_13_11

L' an deux mille seize , le vendredi 09 décembre à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 02 Décembre 2016

Présents : 19

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur BORRÉDON Richard, Monsieur CARTERET Michel, Madame COOLEN Anne-Marie, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 22

**Objet : Projet de création d'un
bâtiment pour le multi-accueil
familial**

Pouvoirs :

Madame LOUVIÉ Catherine a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame COUSSY Stéphanie a donné pouvoir à Madame SOULET Sandrine
Monsieur NEBOUT Joël a donné pouvoir à Madame GROLLEAU Rachel

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur BERCHENY Dorian, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur NEBOUT Joël

Secrétaire de Séance : Monsieur Frédéric NOËL

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

La commune de Mouthiers-Sur-Boëme propose, aujourd'hui, à ses administrés une structure de multi-accueil familial. Ce bâtiment, situé en centre bourg, ne répond plus aux besoins de l'activité. De ce fait, la collectivité envisage de déplacer cette activité sur un autre site plus approprié : Le groupe scolaire situé au 34, avenue du 24 Aout 1944, composé actuellement d'une école maternelle et d'une école primaire, permettrait d'accueillir la nouvelle structure pour les enfants de moins de 6 ans.

Le projet se doit d'être simple et sobre dans ses volumes et son système de construction. L'utilisation de matériaux sains et/ou écologiques, facilitant l'entretien des futurs locaux et espaces extérieurs, est souhaitée.

Cette nouvelle structure permettra d'accueillir entre 15 et 20 enfants maximum et de développer les services déjà proposés. Ainsi le multi-accueil sera utilisé pour les fonctions suivantes :

- Regroupement trois fois par semaine des assistantes maternelles communales accompagnées par une animatrice et la puéricultrice : mardi, jeudi et vendredi matin.
- Accueil des assistantes maternelles privées par une animatrice intercommunale une fois par semaine le mercredi.
- Accueil ponctuel des enfants : heure ou journée.

L'objectif de la commune consiste à pérenniser l'accueil des enfants de moins de six ans afin que les effectifs de l'école maternelle et primaire soient constants voire en augmentation.

Ce projet intègre la démarche globale de la collectivité de développer les services proposés aux administrés et asseoir les services déjà existants.

Le montant prévisionnel maximal du projet est estimé à 769 458 € TTC par l'Agence Technique Départementale pour une surface de 275 m², pour un coût de travaux estimé à 489 500 € HT.

La réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre et un conducteur d'opération.

AR PREFECTURE

016-211602362-20161209-D_2016_18_11-DE
Regu le 16/12/2016

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- VALIDE le programme de l'opération réalisé par l'ATD16 ;
- VALDIE l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- DECIDE de lancer d'une consultation des prestataires d'études et de maîtrise d'œuvre ;
- SOLLICITE toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat (DETR 2017), de la CAF, du Conseil Départemental de la Charente ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/12/2016, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le 16 DEC. 2016

Le Maire,

Michel CARTERET

